

MODULE 7
Connaître les
différents impôts
et taxes
CET

FORMATION CRÉATION D'ENTREPRISE

VERSION 1.0 - 05.05.2022



La CET, qu'est-ce que c'est?

- ✓ Contribution Économique Territoriale
- ✓ Impôt local, contribuant au financement des collectivités locales
- Les taux applicables sont définis par les collectivités locales concernées



La CET est composée de :

- ✓ La CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)

 Perçue par les communes
- ✓ La CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) Perçue par les collectivités territoriales

$$CET = CFE + CVAE$$



CFE: calcul du montant

- ✓ Calculée sur la valeur locative des biens utilisés par l'entreprise, passibles de la taxe foncière :
 - Terrains, constructions, installations
 - Propriétés, location en crédit bail, usage à titre gratuit
- ✓ Le montant est défini par le produit de
 - La base d'imposition (valeur locative)
 - Un taux propre à chaque commune
- ✓ La CFE n'est pas due l'année de la création



CFE: barème au titre de l'année 2020

Montant du CA (N-2)	Montant de la base minimale
Inférieur ou égal à 10 000 €	Entre 221 € et 526 €
Entre 10 000 € et 32 600 €	Entre 221 € et 1 050 €
Entre 32 600 € et 100 000 €	Entre 221 € et 2 207 €
Entre 100 000 € et 250 000 €	Entre 221 € et 3 679 €
Entre 250 000 € et 500 000 €	Entre 221 € et 5 254 €
Supérieur à 500 000 €	Entre 221 € et 6 833 €



CFE: déclaration et paiement

- ✓ Déclaration annuelle au plus tard le 2^{ème} jour ouvré suivant le 1^{er} mai de l'année précédant l'imposition
- ✓ La CFE n'est pas due l'année de la création
- ✓ Payable chaque année le 15 décembre
- ✓ Possibilité de verser un acompte le 15 juin, égal à 50 % de la cotisation de l'année précédente.



CVAE: conditions d'application

- ✓ Assurer une activité professionnelle non salariée à titre habituel au 1^{er} janvier de l'année d'imposition
- ✓ Être imposables à la CFE
- ✓ Réaliser un CA supérieur à 152 500€



CVAE: calcul du montant

✓ Calculée sur la valeur ajoutée réalisée par l'entreprise

Valeur ajoutée

CA réalisé - achats de biens - charges déductibles



CVAE: montant

- ✓ Taux d'imposition de 0,75 % de la valeur ajoutée produite par l'entreprise au cours de l'année
- ✓ La valeur ajoutée retenue pour le calcul est plafonnée à :
 - 80 % du CA réalisé si celui-ci est inférieur ou égal à 7 600 000 €
 - 85 % du CA réalisé s'il est supérieur à 7 600 000 €
- ✓ Si CA > 500 000€: cotisation minimale de 125 €

